Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240918-2024-166G-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/09/2024
Notification : 18/09/2024

DÉCISION
DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DE MARES SUR LA COMMUNE DE GARANCIERES-EN-DROUAIS

7.5 - Subventions

GS/DI/JC/AP/ArB
N°D2024-166

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le 5° de la délibération n°2021-075 B du Conseil communautaire du 15 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter les plans de financements et solliciter l'attribution des demandes de subventions de fonctionnement ou d'équipement ayant fait l'objet de contractualisations ou qui financent des actions spécifiques ayant pour objet des actions prédéfinies ne nécessitant pas d'arbitrage spécifique (exemples : aides financières AESN (assainissement/eau), DRAC (équipement culturel)...),*
***Vu** la délibération du bureau communautaire n°BC 2023-076 du 15 mai 2023 portant approbation et autorisation de signature d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage conclue entre la commune de Garancières-en-Drouais et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour la restauration des mares,*

Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a été désignée maître d'ouvrage pour la restauration d'une mare et d'un bassin de rétention sur la commune de Garancières-en-Drouais,
Considérant que pour ce faire la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a retenu l'entreprise TP 28 basée à Tremblay-les-Villages (Eure-et-Loir) pour la réalisation des travaux pour un montant de 38 160,40 € HT (DPGF + BPU),
Considérant que des subventions peuvent être demandées auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80% et que le Conseil Départemental d'Eure et Loir peut être sollicité dans le cas où la participation de l'Agence de l'Eau n'atteindrait pas le taux de 80%,
Considérant que la commune de Garancières-en-Drouais financera, par son budget principal, le reste à charge, et qu'elle a déjà renoncé à son fonds de concours,
Considérant que le plan de financement pour la réalisation des travaux de restauration des mares est le suivant,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240918-2024-166G-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/09/2024
Notification : 18/09/2024

Travaux de restauration de deux mares Garancières-en-Drouais

Travaux Grande mare				Financeurs	Montant (€ HT)	%
Etape	**Quantité**	**Unité**	**Montant € HT**			
Dévégétalisation préalable avec évacuation des déchets	1	Forfait	950,00 €	Agence de l'Eau Seine Normandie et Conseil Départemental	31 138,89 €	80%
Curage	1	Forfait	12 699,00 €			
Utilisation des boues de curage	1	Forfait	INCLUS			
Reprise de la surverse	1	Forfait	358,00 €			
Reprofilage des berges	1	Forfait	4 895,00 €			
Pose d'un clapet	1	Forfait	1 039,00 €			
Revégétalisation des berges	1	Forfait	5 991,00 €			
Sécurisation chantier	1	Forfait	125,00 €			
Levés topographiques	1	Forfait	760,00 €			
Remise du DOE	1	Forfait	200,00 €			
Plantations	200	5,40 €	1 080,00 €			
	Sous total en € HT		**28 097,00 €**			
Travaux Petite mare						
Etape	**Quantité**	**Unité**	**Montant € HT**			
Abattage préalable	1	Forfait	INCLUS	Autofinancement	7 784,72 €	20%
Curage	1	Forfait	3 468,00 €			
Evacuation des boues de curage	1	Forfait	690,00 €			
Reprofilage des berges	1	Forfait	3 306,40 €			
Revégétalisation	1	Forfait	1 704,00 €			
Taille des saules	1	Forfait	500,00 €			
Sécurisation chantier	1	Forfait	125,00 €			
Plantations	50	5,40 €	270,00 €			
	Sous total en € HT		**10 063,40 €**			
	TOTAL TRAVAUX en € HT		**38 160,40 €**			
	Divers et imprévus (2%)		**763,21 €**			
	TOTAL en € HT		**38 923,61 €**	**TOTAL**	**38 923,61 €**	**100%**

D É C I D E

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus.

ARTICLE 2 : DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le cas échéant auprès du Conseil Départemental d'Eure et Loir d'un montant de 31 138,89 € HT pour la réalisation des travaux de restauration des mares sur la commune de Garancières-en-Drouais.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240918-2024-166G-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/09/2024
Notification : 18/09/2024

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 18 SEP. 2024

Le Président



Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 18 SEP. 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240918-2024-166G-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/09/2024
Notification : 18/09/2024